

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 28 Janvier 2020

Date d'affichage 28 Janvier 2020

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 18 (+ 3 procurations)

votants 21

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200206-DEL\_20\_02\_03\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2020

Affichage : 06/02/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le TROIS FEVRIER à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M. Philippe GALLAND, M. Jacky TACHEAU, M. Thierry BODIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Sophie DOLLON, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mr Gaëtan THOMAS, M. Jean THOREAU, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

**Excusés** : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Hélène DEBLOCK, Mme Dominique BURLOT, M. Daniel GUEDET (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Josette JACOB, Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Sophie DOLLON), M. Michel DIEDERICH, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Quentin GUTIERRES, M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE SERVICES NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la convention qui permet la mise en place d'un véritable service de ressources numériques au bénéfice des usagers de la Médiathèque.

Ce service est une plateforme qui se nomme MédiaBox, elle recouvre des contenus culturels.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (21 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à :

- Signer la convention, entre la Ville et le Conseil Départemental, relatives à la mise en place de cette plateforme MédiaBox.
- Payer les frais en découlant (ce service coûte 0.15 € par habitant)

Cette convention prendra effet au 01 Janvier 2020 pour une durée de 1 an.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
**Didier REVEAU**